

# Portage de repas à domicile

Portage de repas à domicile

Romain LALANNE\_ [contact@cc-luys.fr](mailto:contact@cc-luys.fr)

Le C.I.A.S propose un service de portage de repas à domicile. Les repas sont préparés et conditionnés par notre prestataire, la Culinaire des Pays de l'Adour.



## Qui peut en bénéficier ?

- Personnes âgées de plus de 60 ans,
- Retraités,
- Personnes handicapées,
- Personnes en convalescence
- Cas particuliers sur avis du maire de la commune.

## Comment vous inscrire ?

- Téléphonnez au secrétariat du C.I.A.S au 05.58.89.00.50 ou au 06.48.53.20.00 moins 48 heures avant le premier repas;
- Choisissez vos menus en fonction des jours de livraison souhaités;

## Composition du menu

- 1 potage,
- 4 entrées au choix,
- 4 viandes ou poissons au choix,
- 4 légumes au choix,
- 1 fromage ou 1 dessert,
- 1/2 baguette.

[SEMAINE 20](#)[SEMAINE 21](#)[SEMAINE 22](#)[SEMAINE 23](#)[SEMAINE 24](#)

## Livraison

Le portage est assuré du lundi au samedi. Le repas du dimanche est livré le samedi.

L'agent chargé de la livraison passe au plus tard à 13h00, selon sa tournée.

La livraison est effectuée en liaison froide, le bénéficiaire n'a plus qu'à réchauffer son repas au

micro-ondes ou à la poêle.

# Facturation

Le C.I.A.S prend en charge une partie du montant des repas. Le coût d'un repas restant à la charge du bénéficiaire est de 6,75 €, à régler à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

Dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), une aide supplémentaire peut être octroyée. Pour plus d'information, s'adresser directement au Conseil Départemental ou à votre Mairie.

Oui